

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BEAUCE-NORD
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Objet: Règlement n° 427-11-2022

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, Mario Caron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, qu'à la session ordinaire du 23 novembre 2022, il a été adopté le règlement n° 427-11-2022 « **Règlement décrétant une dépense de 2 629 871 \$ et un règlement d'emprunt de 1 465 000 \$ pour la construction d'un stationnement incitatif et terminus léger sur le territoire de la Ville de Sainte-Marie** ».

Ce règlement a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 24 novembre 2022 pour approbation.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Sainte-Marie, le 24 novembre 2022.



Mario Caron, OMA
Directeur général
et greffier-trésorier